

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

communiqué

N°: 007

Le 22 janvier 1987

LE CANADA ET L'AUSTRALIE SIGNENT UN MÉMOIRE D'ENTENTE SUR LE PARTAGE DE SERVICES CONSULAIRES À L'ÉTRANGER

L'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures, et Son Excellence M. Robert Stephen Laurie, haut-commissaire d'Australie, ont signé aujourd'hui un Mémoire d'entente relatif au partage mutuel de certains services consulaires à l'étranger. Ce Mémoire d'entente renferme des dispositions pratiques pour l'application de l'Accord relatif au partage mutuel de certains services consulaires à l'étranger qui a été signé à Vancouver le 7 août 1986 par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et l'honorable Bill Hayden, ministre des Affaires étrangères d'Australie. Il prend effet immédiatement.

L'accord de partage de services consulaires, a déclaré Mme Landry, donne un statut officiel à l'excellente collaboration en matière consulaire qui s'est développée au fil des ans entre le Canada et l'Australie. C'est un important élément de la politique du gouvernement que d'offrir une aide et une protection consulaires aux Canadiens en autant de parties du monde que possible, tout en réduisant les dépenses de représentation à l'étranger.

Aux termes du Mémoire d'entente, l'Australie assurera des services consulaires précis aux Canadiens à Honolulu (Hawaî) et à Denpasar, dans l'île de Bali (Indonésie), tandis que le Canada fournira des services aux Australiens à Lima (Pérou), à Oslo (Norvège) et à Tunis (Tunisie). D'autres endroits pourront être ajoutés d'un commun accord.